



Trousse de décarbonation efficiente municipale

Octobre 2025

Bâtir un Québec prospère et décarboné en accélérant la transition énergétique

La transition énergétique

Alors que l'économie québécoise tente de remplacer massivement les énergies fossiles par des énergies propres, on prévoit que les besoins énergétiques du Québec vont doubler d'ici 2050. Seulement d'ici 2035, c'est plus 8000 MW de puissance additionnelle qui seront requis, soit l'équivalent des trois plus grands ouvrages hydroélectriques québécois : LG-2, Manic-5 et le complexe de la Romaine. Cela représente non seulement une grande quantité d'énergie supplémentaire à produire, mais aussi d'importants investissements à réaliser sur le réseau de transport qui permet d'acheminer l'électricité vers nos foyers. À l'échelle du Québec, ce n'est pas une mince affaire.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec s'est donné une vision de la décarbonation : « La décarbonation efficiente mise sur le recours prioritaire à des énergies renouvelables et, en ce sens, sur une utilisation judicieuse de l'énergie pour réduire les émissions de GES au moindre coût pour la société québécoise. Elle priorise la réduction de la consommation d'énergie, l'implantation de solutions efficaces et performantes, alimentées par une combinaison énergétique complémentaire permettant la gestion de la demande de puissance électrique en période de pointe ».

En tant que gouvernement de proximité, vous êtes un acteur et allié influent pour contribuer au succès de la transition énergétique auprès de la population et des entreprises situées sur votre territoire.

Votre devoir d'exemplarité passe aussi par une utilisation judicieuse de l'énergie dans votre propre parc de bâtiments, de véhicules et d'équipements. Pour ce faire, adoptez des mesures simples d'efficacité énergétique et de gestion de la demande de puissance.

Dans cette trousse :

1. Consommer mieux et au bon moment : l'efficacité énergétique et la gestion de la demande de puissance
2. Décarbonation : La différence entre électrification et électrification efficace
3. Décarbonation : Comment décarboner votre parc de bâtiments municipaux ?
4. Mobilité
5. Votre influence sur le territoire
6. Énergie solaire et autoproduction
7. Boucles thermiques
8. Contacts à Hydro-Québec
9. Inventaire des outils disponibles
10. Annexes



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



Consommer mieux et au bon moment

Notre vision

Nous visons la réduction de la consommation des clients de 10% dans les 10 prochaines années, tout en améliorant le confort des ménages, la compétitivité des entreprises et la richesse collective du Québec.

Pour sécuriser notre avenir énergétique, soutenir l'économie et le bien-être collectif et aider nos clients à économiser sur leur facture, nous lançons la trajectoire en efficacité énergétique la plus ambitieuse de notre histoire.

Nous prévoyons investir 10 G\$ pour outiller l'ensemble de nos clientèles à passer à l'action pour consommer mieux, notamment par :

- Des appuis financiers pour l'achat d'équipements performants
- Des rabais sur la facture pour récompenser les gestes clés
- Des normes modernisées pour rehausser la performance énergétique des bâtiments
- Des offres différencierées pour nos clientèles spécifiques, telles que les ménages vulnérables, les locataires, les PME et les locataires d'espaces commerciaux.

Trois initiatives structurantes sont en cours présentement :

Clientèle résidentielle



Thermostats intelligents à 0\$

Clientèle commerciale et institutionnelle



Alliance pour des bâtiments exemplaires

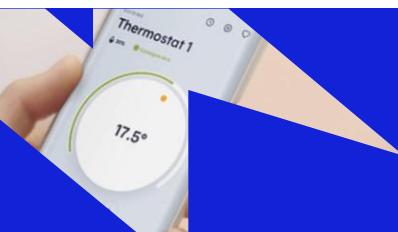
Clientèle industrielle



Service d'accompagnement personnalisé

Consultez également :

- ↳ [Le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec](#)
- ↳ [La trajectoire en efficacité énergétique d'Hydro-Québec](#)
- ↳ [Lien vers les thermostats intelligents à 0\\$](#)



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



L'efficacité énergétique et la gestion de la demande de puissance

Consommer moins : l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique, consiste à mettre en place des solutions visant à mieux consommer l'électricité. Il s'agit d'optimiser l'efficacité des systèmes, des équipements et des bâtiments afin de minimiser la quantité d'énergie requise pour obtenir le même résultat.

L'efficacité énergétique :

- Réduit la quantité d'énergie consommée et se traduit en économies sur la facture d'énergie
- Est encouragée et facilitée via des appuis financiers d'Hydro-Québec et d'autres organismes.
- Peut être réalisée lors de rénovations et de construction neuve, au moment de remplacer des équipements en fin de vie et même sur des équipements existants !

Consultez les liens suivants pour :

- ↳ [Un exemple de ville qui a réalisé un projet d'efficacité énergétique](#)
- ↳ [Aides financières pour la clientèle affaires et les villes](#)
- ↳ [Aides financières pour la clientèle résidentielle](#)

Consommer au bon moment : la gestion de la demande de puissance

En hiver lors des grands froids, la demande peut être telle que le réseau d'Hydro-Québec ne suffit plus. Il devient alors nécessaire d'importer de l'électricité plus coûteuse et souvent moins verte.

En participant à une des options de gestion de la demande de puissance, vous déplacez votre consommation d'énergie pour quelques heures à la demande d'Hydro-Québec. Cela permet de mieux répartir la demande d'électricité dans le temps, de minimiser la construction de nouvelles infrastructures sur le réseau électrique et ultimement de maintenir des tarifs bas.

La gestion de la demande de puissance :

- Contribue à l'effort collectif
- Permet d'obtenir un crédit sur votre facture d'électricité
- Peut être faite de plusieurs façons et sans impacter négativement le confort des occupants

Consultez les liens suivants pour :

- ↳ [Exemple de la Ville de Trois-Rivières qui participe au programme de gestion de la demande de puissance](#)
- ↳ [Des stratégies simples pour déplacer votre demande de puissance](#)
- ↳ [Site web affaires – option gestion de la demande de puissance](#)



Comment décarboner votre parc de bâtiments municipaux ?

Avant de commencer : la réduction des GES, ce n'est pas tout.

Dans la lutte aux changements climatiques, on vise souvent en premier lieu la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Bien que ce soit un élément primordial, il demeure important de bien consommer l'énergie, qu'elle soit de source renouvelable ou non. Pour bien illustrer cette idée, prenons cet exemple :

Imaginons un bureau chauffé au gaz que l'on souhaite convertir entièrement vers un système électrique. On y installe :

- Scénario A : un système résistif traditionnel (plinthes et serpentins)
- Scénario B : des thermopompes efficaces

Dans ces deux scénarios, les émissions de GES sont réduites de presque 100%

Cependant, le scénario A requiert jusqu'à trois fois plus d'énergie que le scénario B* !

En sachant que l'électricité est une ressource précieuse et limitée dont tout le Québec aura besoin pour se décarboner, il est important de réaliser vos projets d'électrification efficacement.

Étape 1 : Faites le diagnostic de votre parc de bâtiments

- I. Ayez en main vos factures d'énergie et servez-vous de [la calculatrice disponible sur notre site web](#) pour estimer vos émissions de GES par bâtiment.
- II. Évaluez ensuite la performance énergétique à vos bâtiments. Pour ce faire, vous pourriez utiliser le Portfolio Manager Energy Star (ESPM), qui est un outil gratuit de mesure, de suivi et d'analyse comparative de données de consommation. Pour vous simplifier la tâche, vous pouvez [demander à Hydro-Québec de partager vos données de consommation directement avec ESPM](#).
- III. Identifiez dans quels bâtiments effectuer des travaux en priorité en favorisant ceux qui émettent le plus de GES et/ou qui ont les moins bons rendements énergétiques



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025

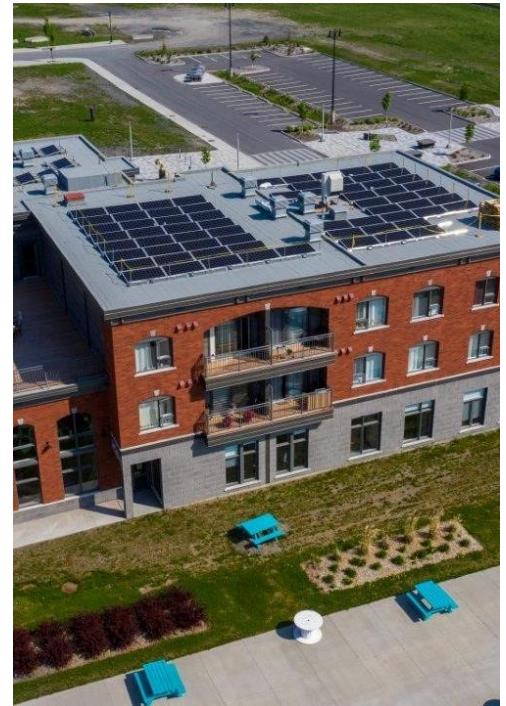


Comment décarboner votre parc de bâtiments municipaux ?

Étape 2 : Fixez vos objectifs

En plus de viser la réduction des GES, incluez dans vos objectifs des cibles de rendement énergétique. Vous pourriez également recourir aux [chartes produites par Energy Star](#) pour vous aider à établir une cible de consommation / superficie.

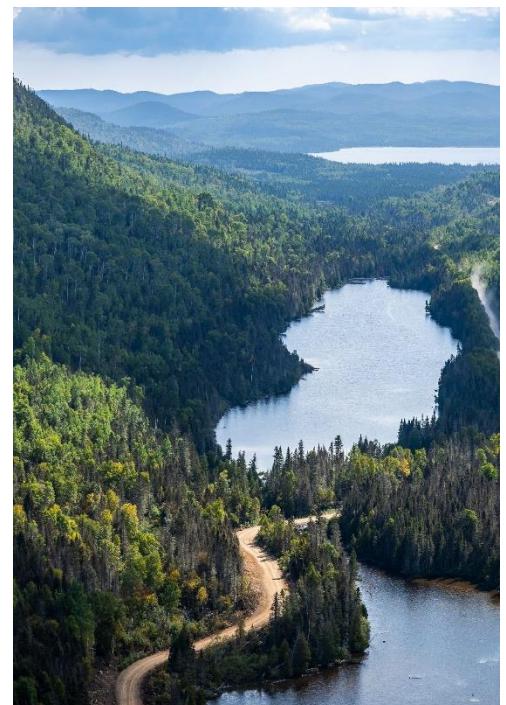
Vous disposez de nombreux outils stratégiques, tels que des plans, des politiques et des exercices de planification, qu'il serait pertinent d'arrimer à votre démarche de décarbonation. Il est même possible que certains objectifs ou cibles liés à la réduction des émissions de GES y figurent déjà ! Voici quelques exemples de documents municipaux pouvant être mis en synergie : la planification stratégique de la ville, les plans climat, les politiques de développement durable et les politiques d'approvisionnement responsable. Utilisez la décarbonation comme un levier pour atteindre divers objectifs environnementaux et financiers.



Étape 3 : Engagez-vous dans l'action

Que ce soit pour des raisons budgétaires ou simplement une conséquence du grand nombre d'intervenants, un projet peut rapidement être détourné du plan initial. Pour que vos projets demeurent alignés sur vos cibles :

- Faites réaliser une analyse énergétique afin de bien évaluer tous les scénarios techniques. Vérifiez si votre analyse rencontre les [critères de nos programmes](#) si c'est le cas, nous pourrions la payer entièrement !
- Demandez à vos firmes de services professionnels et vos fournisseurs d'estimer les appuis financiers admissibles et de prendre en charge le dépôt des demandes, afin que chacun de vos projets puissent bénéficier d'investissements additionnels d'Hydro-Québec. Pour ce faire, n'hésitez pas à vous servir des [clauses suivantes](#) dans vos appels d'offre.

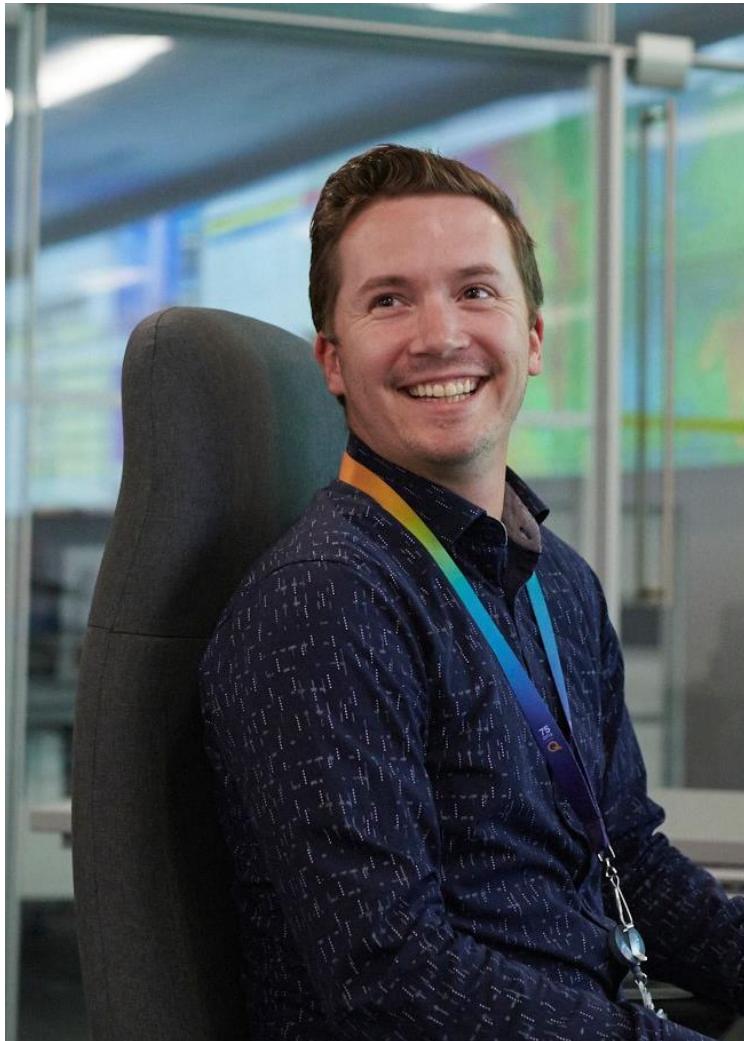


Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



Comment décarboner votre parc de bâtiments municipaux ?



En tout temps : impliquez-nous !

Contactez votre [agent\(e\) ou délégué\(e\)](#) à Hydro-Québec dès le début de votre démarche afin de bénéficier de nos meilleurs conseils.

- Valider l'admissibilité de vos projets à nos programmes
- Estimer les montants d'aides financières auxquels vous avez droit
- Vous mettre en relation avec divers experts (conseils, fournisseurs, associations, etc.)
- Fournir du conseil et un accompagnement de qualité
- Donner de la visibilité à vos initiatives

Le saviez-vous ?

Nous pouvons même aller visiter vos installations avec un technicien ou ingénieur en efficacité énergétique complètement gratuitement !

Si vous ne prévoyez pas bénéficier des services d'une firme conseil ou simplement si vous êtes curieux, n'hésitez pas à consulter

- ↳ Cet [aide-à-la-décision](#) qui vous oriente vers des choix techniques pour le [chauffage](#)
- ↳ Cet [aide-à-la-décision](#) qui vous oriente vers des choix techniques pour l'eau chaude domestique
- ↳ Ces [exemples de mesures efficaces](#) par type de bâtiment municipal

Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



D'ambitieux objectifs pour atteindre la carboneutralité

Le Québec s'est fixé l'objectif d'avoir 2 millions de véhicules électriques en circulation d'ici 2030, alors que le Canada a également annoncé que d'ici 2035, tout véhicule neuf commercialisé au Canada devra être électrique. Pour supporter les organisations et les municipalités dans l'atteinte de cet objectif, Hydro-Québec propose plusieurs offres à sa clientèle.



Bornes à usage public : Circuit électrique

En tant que municipalité ou organisation, vous pourriez mettre à la disposition du public des bornes de recharge standards ou rapides. Le Circuit électrique propose divers programmes en fonction de la localisation visée et du type de borne recherché.

Ces programmes visent à augmenter l'offre de recharge dans les quartiers densément peuplés, au cœur des municipalités ou près des parcs et sites touristiques. Ils ne couvrent donc pas l'installation de bornes pour l'usage exclusif de la municipalité (par exemple, dans vos stationnements à l'usage unique des employés et/ou des véhicules municipaux).

Consultez [le site](#) pour tous les détails ou pour faire une demande.

Tarifs et options tarifaires

Tarif BR

Le tarif BR peut être avantageux si vous vissez exclusivement l'alimentation d'une ou de plusieurs bornes de recharge de 400 volts ou plus à courant continu ou de 240 volts.

Tarif G9 ou M

En fonction de la charge appelée et du facteur d'utilisation, il est possible que ces tarifs affaires soient plus avantageux.

- Le compteur peut servir pour d'autres usages que la recharge de véhicules.
- Vous pourriez vous inscrire à l'option tarifaire GDP et récupérer un crédit sur votre facture après chaque hiver de participation.
- Si vous installez des bornes de recharge contrôlables et que vous êtes inscrits à l'option tarifaire GDP, vous pourriez aussi réclamer une aide financière du programme Solutions efficaces, par l'entremise de l'outil OSE, pour la mise en place d'une mesure d'automatisation.

Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



Votre influence sur le territoire et le déploiement du réseau électrique

Hydro-Québec comme partenaire de votre développement

Nous partageons le même territoire et nous souhaitons que le réseau d'électricité puisse alimenter vos projets futurs et qu'il s'harmonise bien avec les utilisations actuelles et à venir du territoire. Nos équipes multidisciplinaires travaillent de concert afin de :

- Capter vos projets en amont afin de planifier le développement de notre réseau électrique.
- Vous informer des impacts de vos projets sur le réseau et les équipements existants.
- Vous informer sur les projets envisagés par Hydro-Québec dans le secteur visé.
- Vous aider à cibler les meilleurs endroits pour du développement résidentiel, agricole, commercial ou industriel – en fonction des besoins énergétiques et de la disponibilité actuelle ou projetée

Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec

[Le programme provincial](#) a pour objectif de fournir un soutien aux organismes municipaux afin de les aider à élaborer des plans climat et à mettre en œuvre les actions qui en découlent, en réponse aux défis croissants posés par les changements climatiques.

Dans ce cadre, les MRC doivent produire et déposer un plan climat d'ici 2027, puis peuvent bénéficier de support financier pour réaliser leur plan. En tant que MRC, n'hésitez pas à contacter votre délégué commercial afin d'obtenir du support dans l'élaboration de votre plan et pour vous assurer de combiner et maximiser les aides financières disponibles à la fois au provincial et chez Hydro-Québec.

Influence sur le territoire

En tant que municipalité, vous pouvez encourager la réalisation de beaux projets en faisant la promotion des programmes d'Hydro-Québec auprès des citoyens et entreprises se trouvant sur votre territoire ! Si vous souhaitez mettre la main sur du matériel promotionnel à l'attention des résidents et entreprises, faites appel à votre délégué commercial.



Consultez notre [page web dédiée aux municipalités](#) pour des informations et ressources complémentaires.

Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



Votre influence sur le territoire et le déploiement du réseau électrique

Des outils réglementaires à votre service

Des outils urbanistique ou d'aménagement du territoire pourraient vous aider à orienter le développement sur votre territoire vers du développement plus responsable et écoénergétique. Ces outils comprennent, entre autres, les Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

En effet, l'intégration d'un critère relatif au rendement énergétique (certification LEED, NovoClimat, type de chauffage à privilégier, etc.) pour la délivrance de permis de construction sur les territoires concernés par ces plans pourrait s'avérer un outil efficace de sensibilisation aux promoteurs sans pour autant limiter le développement de votre municipalité.

Projet de loi 41

Le projet de loi 41 a été adopté par l'Assemblée nationale le 26 mars 2024. Il prévoit plusieurs éléments, dont :

La divulgation obligatoire de la consommation énergétique des bâtiments (incluant le type d'énergie consommée).

- La divulgation pourrait commencer en 2026 pour les institutionnels (bâtiments appartenant à l'état provincial) et les très grands bâtiments (+15 000 m² ou 150 unités d'habitation), puis en 2027 et 2028 pour les grands et moyens bâtiments.
- Dès que la divulgation devient obligatoire, elle sera également demandée rétroactivement pour les 2 années précédentes.
- Après la divulgation, le projet prévoit que les bâtiments seront cotés et que des normes seront établies progressivement à partir de 2028.

L'article 31 prévoit aussi que : « Toute disposition en matière de performance environnementale d'un bâtiment adoptée par une municipalité et pouvant avoir un impact sur la capacité des distributeurs d'énergie à assurer de manière suffisante les besoins en énergie des consommateurs est inopérante, à moins qu'elle ne soit approuvée par le ministre, après l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. »

Ainsi, une municipalité peut voter un règlement qui limite l'utilisation du gaz naturel, mais ce règlement ne peut pas être mis en application tant que le ministre ne l'a pas approuvé.

Projet de loi 2

Le 15 février 2023, l'Assemblée nationale a adopté la loi 2, visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité.

Depuis, les nouveaux projets et les projets d'ajout de charges totalisant 5 MW et plus* devront dorénavant obtenir l'autorisation du MEIE.

Toute nouvelle demande doit se faire à l'aide du formulaire **Projet de 5 MW+** et doit être transmise à l'adresse courriel **Formulaireprojet5MW@hydroquebec.com**



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Énergie solaire et autoproduction

L'énergie solaire au Québec

Hydro-Québec adopte une approche évolutive envers l'énergie solaire, visant à intégrer progressivement cette source d'énergie dans son mix énergétique. On souhaite développer 3 000 MW d'énergie solaire d'ici 2035, tout en maintenant une approche adaptable et en favorisant le développement économique du Québec.

Les options disponibles pour les autoproducuteurs

[L'option de mesurage net](#) : Permet à un autoproducuteur admissible d'injecter ses surplus d'électricité sur le réseau et d'obtenir en échange des crédits sous forme de kilowattheures (kWh), qui seront appliqués à sa facture.

[Autoproduction sans compensation](#) : Les équipements sont reliés au réseau et Hydro-Québec permet l'injection des surplus de production d'électricité sur son réseau, mais sans fournir de compensation. Cela permet tout simplement d'équilibrer la production.

Contrat d'approvisionnement : [Hydro-Québec a lancé en mai 2025 un appel d'offre](#) en vue de faire l'acquisition de 300 MW d'approvisionnements en électricité solaire photovoltaïque (jusqu'à 25 MW raccordés au réseau de distribution d'ici 2029).

Hydro-Québec offre de l'aide financière aux entreprises pour l'achat de capteurs solaires qui visent à préchauffer l'air ou l'eau, ainsi que pour le stockage.

Une aide financière pour l'achat de panneaux photovoltaïques visant la production d'électricité est attendue dès 2026. Hydro-Québec prévoit supporter jusqu'à 40% des coûts, pour un montant de 1000\$ du kW.

Depuis 2023, le fédéral offre aussi un crédit d'impôt à l'investissement de 30% sur les coûts d'achat de technologies propres, dont les panneaux solaires et les systèmes de stockage.

Pour plus de détails sur le solaire, consultez notre [page web](#) et servez-vous de la [calculette](#) pour estimer les économies d'énergie annuelles que vous pourriez réaliser.

Norme 12-07

Si vous installez des panneaux photovoltaïques, assurez-vous de respecter les exigences relatives au raccordement de la production décentralisée utilisant des onduleurs de faible puissance au réseau de distribution basse tension. Consultez les détails [ici](#).



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Projets de boucles thermiques

Un gisement inexploité

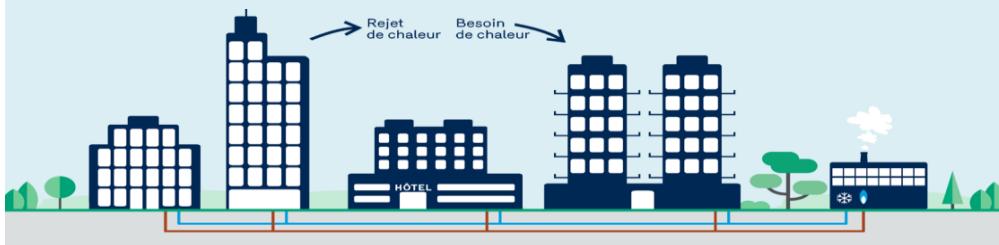
On estime qu'il y aurait plus de 83 TWh de rejets thermiques qui sont émis par année au Québec. En bonne partie, cette chaleur n'est ni récupérée, ni valorisée. Elle est simplement perdue ! Alors que la demande en électricité ne cesse de croître, les rejets thermiques offrent donc une orientation prometteuse pour favoriser le développement sur votre territoire tout en diminuant votre dépendance envers le réseau électrique.

Pour valoriser ces rejets thermiques, les municipalités peuvent initier sur leurs territoires des projets de boucles thermiques qui visent à collectiviser et redistribuer l'énergie entre plusieurs bâtiments via des canalisations souterraines.

Peu importe le rôle que vous souhaitez jouer dans un tel projet à titre de municipalité, si vous avez de l'intérêt pour exploiter les rejets thermiques sur votre territoire, n'hésitez pas à appeler votre délégué(e) commercial(e) à Hydro-Québec. Cette personne pourra vous conseiller et vous supporter d'un bout à l'autre du processus, vous mettre en relation avec des experts et valider l'admissibilité du projet au programme d'aide financière [Projets innovants](#)

Aides financières disponibles

- [Programme projets innovants](#) d'HQ
 - ✓ Jusqu'à 12M\$ par projet
 - ✓ Support pour la réalisation d'analyses de potentiel, d'analyses techniques ainsi que pour la réalisation du projet
 - ✓ Rémunération incitative pour les partenaires pouvant atteindre 50K\$
- [Programme valorisation des rejets thermiques](#) du gouvernement provincial
 - ✓ Jusqu'à 150K\$ pour une étude de faisabilité
 - ✓ Jusqu'à 40M\$ pour un projet d'implantation



Consultez les liens suivants pour :

- ↳ [Cibler les émetteurs de chaleur sur votre territoire grâce à ce répertoire des rejets thermiques](#)
- ↳ [Un exemple inspirant de projet de boucle thermique](#)

Vos contacts chez Hydro-Québec



Votre agent(e) attitré(e) à la clientèle affaires

Pour toute question relative à votre compte, votre facturation, pour gérer vos contacts ou votre Espace-Client, pour faire un suivi sur une demande en cours ou pour initier une demande, pour l'éclairage public et bien plus, contactez votre agent. Si vous avez un agent attitré, vous trouverez son nom et son code sur vos factures.

Courriel : affaires@hydroquebec.com

Téléphone : +1 (800) 463-9900



Votre délégué(e) commercial(e)

Certaines municipalités ont des consommations suffisamment importantes pour être assignées à un délégué(e) commercial(e). Si c'est votre cas,appelez votre délégué commercial pour bénéficier de ses conseils dans la réalisation de tous vos projets de décarbonation et d'efficacité énergétique.



Votre conseiller(e) Relations avec le milieu

Votre conseiller(e) peut vous supporter dans la planification de l'aménagement du territoire, dans le soutien aux projets du milieu, pour les projets de construction et de lignes, pour des situations d'urgence et pour faciliter le lien avec des associations et autres groupes d'influence.

Trouvez votre conseiller RAM en indiquant votre région dans la boîte prévue à cet effet au bas de cette page :

<https://www.hydroquebec.com/administrations-municipales/>

Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Guides et informations

[Plan pour une économie verte](#)

Plan qui guide l'action du gouvernement pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques au cours de la présente décennie.

[Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission \(SPEDE\)](#)

Outil économique du gouvernement provincial qui vise à réduire les GES.

[Guide de décarbonation de la CPEQ](#)

Guide des bonnes pratiques pour permettre aux entreprises de toute taille et tous secteurs d'activité de se décarboner.

[Guide d'élaboration d'un plan climat du ministère de l'environnement de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs](#)

Plan qui précise la démarche d'élaboration d'un plan climat, plus particulièrement pour les bénéficiaires du programme ATCL.

[Bureau de la transition climatique et énergétique du Québec](#)

Le Bureau de la transition climatique et énergétique est responsable de l'administration de plusieurs programmes en conversion, en innovation et en efficacité énergétiques destinés aux citoyens, aux entreprises, aux organismes et aux institutions.



Autres offres ou programmes connexes

[Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales \(PRACIM\) 2025-2028](#)

Soutient la réfection, réaffectation, construction et agrandissement de bâtiments municipaux (hôtels de ville, garages et entrepôts, abris à abrasifs, centres et salles communautaires et bureaux administratifs de MRC)

[Programme ATCL \(accélérer la transition climatique locale\)](#)

Programme qui fournit un soutien aux organismes municipaux afin de les aider à élaborer des plan climats et à mettre en œuvre les actions qui en découlent.

[Parcours de décarbonation de l'Union des municipalités du Québec](#)

Service d'accompagnement aux municipalités dans leur décarbonation efficiente des parcs de bâtiments et de véhicules municipaux.

[ÉcoÉnergie 360](#)

Programme qui permet la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique et de décarbonation sans mise de fonds des MRC ou municipalités.

[Programme d'accès au réseau triphasé](#)

Aide financière aux entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire qui souhaitent réaliser un projet nécessitant une extension ou un raccordement à un réseau électrique triphasé



Programmes d'aide financière

Chauffez vert

Conversion du système de chauffage à une énergie renouvelable (résidentiel)

Éconologis

Services gratuits pour améliorer l'efficacité énergétique des domiciles (ménages à faible revenu, résidentiel)

Rénoclimat

Rénovation d'habitations pour en améliorer la performance énergétique (résidentiel)

Novoclimat

Construction d'habitations neuves à haute performance énergétique (résidentiel)

Logisvert

Aide financière pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique (résidentiel)

Solutions efficaces

Aide financière pour la réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité énergétique (affaires)

ÉcoPerformance

Aide financière pour la réalisation d'analyses énergétiques et de projets d'efficacité et de conversions énergétiques (affaires)

Bioénergies

Conversion énergétique à la bioénergie (affaires)

Programme valorisation des rejets thermiques

Aide financière pour les entreprises, municipalités et organismes pour la réalisation de leurs projets de valorisation de rejets thermiques

Technoclimat

De l'aide financière pour démontrer le potentiel d'une nouvelle technologie en matière d'énergie ou de réduction des émissions de GES.

Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable

Réalisez des projets ou des études de faisabilité en lien avec la production et l'injection de gaz naturel renouvelable dans le réseau de distribution de gaz naturel du Québec.

Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Programmes d'aide financière (suite)

[Programmes d'aides financières d'Énergir](#)

Programmes d'aide pour la réalisation d'analyses et la mise en place de mesures visant l'économie sur le gaz naturel (résidentiel et affaires)

[Programmes d'aides financières de Gazifère](#)

[Subventions pour la biénergie](#)

Volet du programme écoperformance qui supporte l'installation d'un chauffage biénergie

[Roulez vert](#)

Rabais pour l'acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge à domicile

[Transportez vert](#)

Réduction de la consommation de carburant et des émissions des GES des parcs de véhicules routiers

[Programme de soutien au secteur privé pour le déploiement de bornes de recharge rapides publiques](#)

Aide financière aux entreprises privées pour des projets d'achat et d'installation de bornes de recharge à courant continu publiques

[Essor volet 3 de Investissement Québec](#)

Programme qui vise à réduire l'empreinte environnementale des entreprises du Québec

[GrandV de Investissement Québec](#)

Prêt à terme ou garantie de prêt et accompagnement technologique pour financer des projets de productivité durable, y compris des projets en lien avec l'énergie



Annexes

Des stratégies pour consommer au bon moment

Tabler sur un système de gestion du bâtiment

L'installation d'un système de gestion du bâtiment permet une gestion centralisée et automatisée des équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'éclairage. Les réglages automatiques en temps réel visent à optimiser la consommation d'énergie, à améliorer le confort des occupants et occupantes, et à prolonger la durée de vie des équipements.

Démarrer les groupes électrogènes

L'utilisation d'une génératrice pendant les événements de pointe est une bonne façon de conjuguer maintenance essentielle et réduction de l'appel de puissance.

Installer des accumulateurs thermiques

Les accumulateurs thermiques sont conçus pour stocker la chaleur et la relâcher pendant les événements de pointe, afin de réduire ou d'éliminer la demande de puissance du système de chauffage. Les utiliser avec une thermopompe maximise le rendement du système.

Opter pour une énergie de substitution

Il est indiqué de troquer l'électricité contre une autre source d'énergie afin de réduire la consommation électrique tout en maintenant les activités pendant les événements de pointe. Lors de ces événements, il faut dans la mesure du possible privilégier le gaz naturel renouvelable.

Potentiel d'effacement GDP ¹	Système d'appoint					Crédit GDP	
	Technologie	Combustible	Consommation ²	Émissions GES (tonnes)	Coûts Carboneutralité (\$) ³	Crédit annuel (\$)	Potentiel de décarbonation ⁴ (t GES)
100 kW	Générateur	Diesel	834 L	2	50	6 500	25-200
300 kW	Générateur	Diesel	2 762 L	8	200	19 500	75-600
500 kW	Générateur	Diesel	3 906 L	11	275	31 800	120-980
1 000 kW	Générateur	Diesel	7 812 L	21	525	60 500	230-1 860
	Bouilloire	Gaz naturel	3 472 m ³	7	175		
5 000 kW	Générateurs (5 X 1 MW)	Diesel	39 060 L	107	2 675	250 300	960-7 700
	Bouilloire	Gaz naturel	17 360 m ³	33	825		

Moyenne des réductions de puissance pendant l'ensemble des événements de pointe pour 31 heures d'appels de puissance annuellement, ce qui correspond à la moyenne des appels de GDP sur la période 2017-2022 ; Consommations basées sur une charge à 100 % à partir de données techniques. ; Correspond aux coûts d'achat de crédits carbone (25\$/t) pour neutraliser les émissions associées à l'utilisation du système d'appoint en période de pointe ; Basé sur un prix interne du carbone en entreprise variant entre 25 USD et 200 USD (32,50 \$CAN à 260 \$CAN) selon le Carbon Disclosure Project.

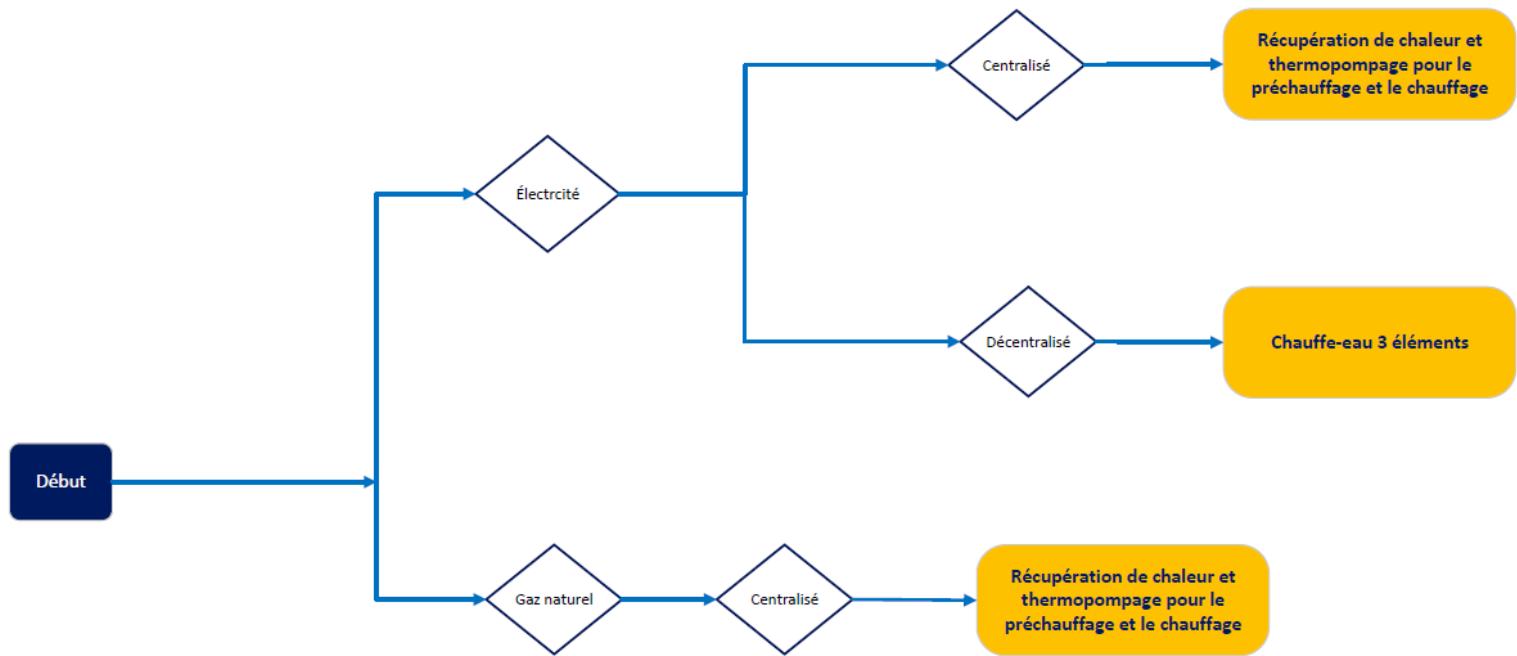
Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Schéma décisionnel – Eau chaude domestique

Les mesures présentées ici sont à titre indicatif. Il est fortement suggéré de consulter une firme compétente afin de réaliser une analyse énergétique approfondie. Le programme Solutions Efficaces subventionne jusqu'à 100% des coûts liés à une analyse.

Les mesures présentées sont admissibles à l'aide financière via le programme Solution Efficaces et son outil de calcul OSE. Certaines mesures, telles que la géothermie et le thermopompage, engendrent des économies d'énergie et donc des économies sur la facture en comparaison avec des équipements résistifs. D'autres mesures, telle que l'accumulation thermique, permettent l'écrêtage d'appel de puissance en période de pointe. Avec ce type d'équipement, il est intéressant de souscrire à l'option tarifaire GDP. Les crédits versés ainsi que la réduction de puissance facturée permettent d'améliorer la période de retour sur investissement de l'achat des équipements.



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Schéma décisionnel – Chauffage

L'objectif est de favoriser des systèmes de chauffage qui maintiennent un coefficient de performance supérieur à 1 pour la durée de la saison de chauffage. Il est également intéressant d'explorer les options de récupération de chaleur qui pourraient s'appliquer au bâtiment visé. Les équipements résistifs être utilisé en appoint, mais il faut minimiser leur usage.

Les mesures présentées ici sont à titre indicatif. Plusieurs variantes et équipements spécifiques peuvent être pertinents dans une démarche de décarbonisation et d'efficacité énergétique. Il est fortement suggéré de consulter une firme compétente afin de réaliser analyse énergétique approfondie. Le programme Solutions Efficaces subventionne jusqu'à 100% des coûts liés à une analyse.*

Les mesures présentées sont admissibles à l'aide financière via le Solution Efficaces et son outil de calcul OSE. Certaines mesures, telles que la géothermie et le thermopompage. engendrent des économies d'énergie et donc des économies sur la facture en comparaison avec des équipements résistifs. D'autres mesures. telle que l'accumulation thermique, permettent l'écrêtage d'appel de puissance en période de pointe. Avec ce type d'équipement, il est intéressant de souscrire à l'option tarifaire GDP. Les crédits versés ainsi la réduction de puissance facturée permettent d'améliorer la période de retour sur investissement de l'achat des équipements.

*À concurrence de 50 000\$. Conditionnel à la mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures visant l'utilisation efficace de l'électricité.

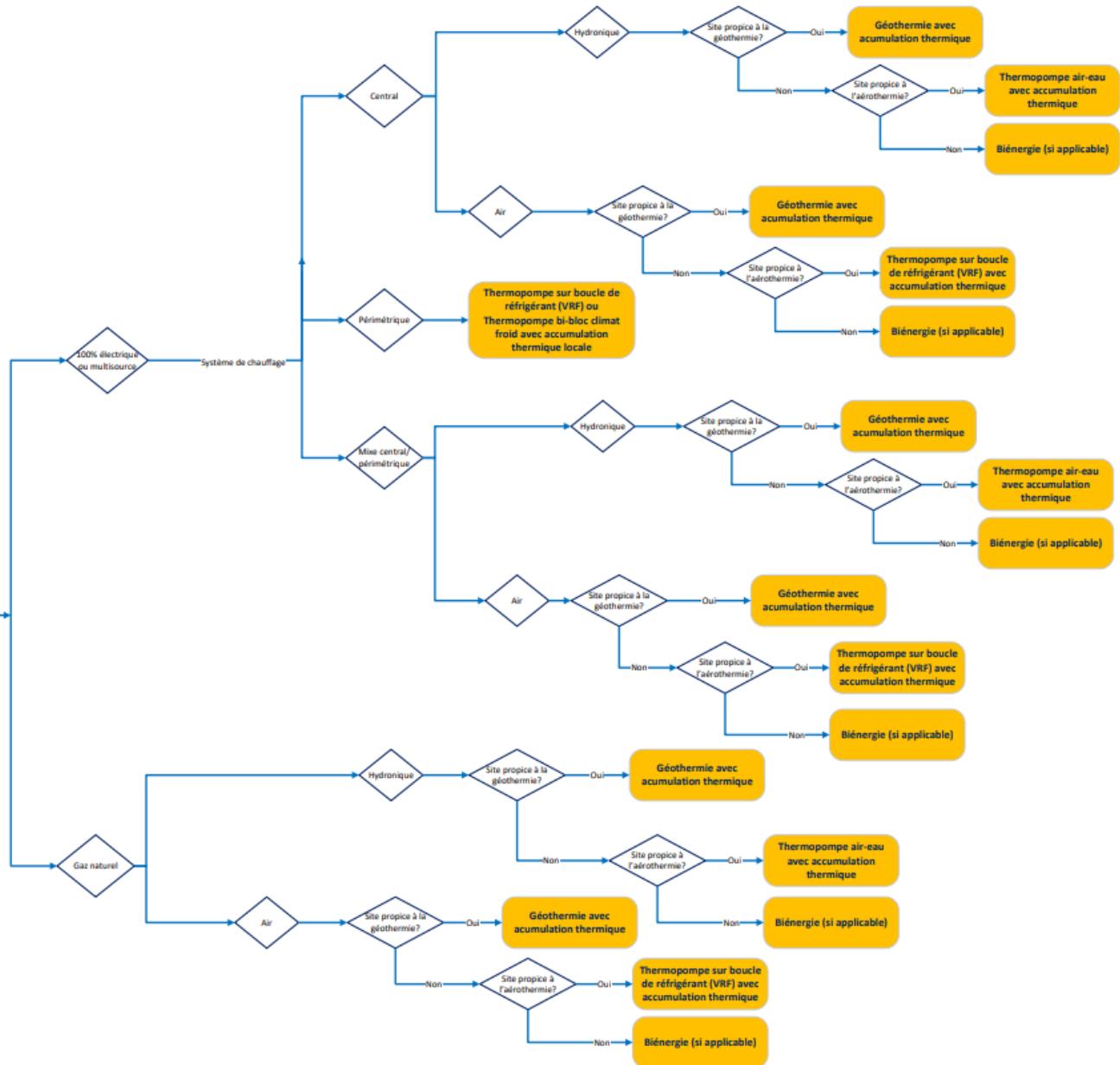


Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



Schéma décisionnel – Chauffage



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Schéma décisionnel – Lexique des définitions

Chauffage

- **Géothermie** : Utilisation de la chaleur terrestre pour le chauffage.
- **Thermopompe** : Dispositif qui transfère la chaleur d'un endroit à un autre, souvent utilisé pour le chauffage et la climatisation.
- **Thermopompe bi-bloc climat froid** : Thermopompe bi-bloc (mini split, split unit) certifié ENERGY STAR Climat Froid
- **Biénergie** : Système de chauffage utilisant deux sources d'énergie différentes, par exemple, l'électricité et le gaz naturel.
- **Hydronique** : Système de chauffage utilisant de l'eau chaude pour distribuer la chaleur.
- **Accumulation thermique** : Stockage de chaleur pour une utilisation ultérieure, souvent pour lisser les pics de demande énergétique.
- **Coefficient de performance (COP)** : Mesure de l'efficacité d'un système de chauffage ou de refroidissement, calculée comme le rapport entre l'énergie fournie et l'énergie consommée.
- **Aérothermie** : Utilisation de la chaleur de l'air extérieur pour le chauffage.
- **Système de chauffage central** : Système où la chaleur est générée en un point central et distribuée dans tout le bâtiment.
- **Système de chauffage périphérique** : Système où la chaleur est générée et distribuée le long des murs, par exemple des plinthes électriques ou des radiateurs à eau chaude.
- **Système mixte central/périphérique** : Combinaison des systèmes de chauffage central et périphérique.

Eau chaude domestique

- **Centralisé** : Système où la production d'énergie ou de chaleur est concentrée en un point unique et distribuée à travers le bâtiment.
- **Décentralisé** : Système où la production d'énergie ou de chaleur est répartie en plusieurs points dans le bâtiment.
- **Récupération de chaleur** : Processus de récupération de la chaleur résiduelle des systèmes ou des processus pour la réutiliser, réduisant ainsi la consommation d'énergie.
- **Thermopompage** : Utilisation d'une thermopompe pour transférer la chaleur d'un endroit à un autre, souvent pour le chauffage ou le préchauffage.
- **Chauffe-eau 3 éléments** : Type de chauffe-eau équipé de trois éléments chauffants pour une meilleure efficacité et une distribution uniforme de la chaleur.



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com



Exemples de mesures efficaces

Décarbonation de votre municipalité

4

L'efficacité énergétique : des mesures simples à fort impact pour mieux consommer

Le remplacement d'équipements en fin de vie utile par des modèles moins énergivores, l'ajout de systèmes ou d'appareils et la réalisation de travaux de rénovation sont autant d'occasions de choisir l'efficacité. Cumulées à l'échelle d'une municipalité comme la vôtre, ces stratégies représentent une contribution majeure à l'effort collectif de décarbonation efficiente de l'économie du Québec.

Bâtiments administratifs : hôtel de ville, bibliothèque, centre culturel, caserne de pompiers

Donner la priorité aux thermopompes

Pour chauffer ou climatiser, les thermopompes efficaces, dont le rendement est de deux à quatre fois supérieur à celui des systèmes de chauffage résistifs traditionnels, sont vos meilleures alliées.

Favoriser des équipements efficaces

En installant des réfrigérateurs et congélateurs commerciaux ayant la certification Energy Star et des plaques de cuisson à induction dans vos bâtiments, vous gagnerez du temps tout en économisant de l'énergie.

Ajuster les consignes de température, un geste gagnant pour économiser

Doter les bâtiments de thermostats programmables ou intelligents permet de moduler le chauffage et l'éclairage en fonction des heures d'occupation.



Patinoires intérieures

Gagner en efficacité en réfrigérant les glaces de vos arénas avec un système efficace

L'installation d'un système de réfrigération efficace, en remplacement des compresseurs et des régulateurs de pression de refoulement, favorise la stabilité de la température et le maintien de la glace.

Récupérer la chaleur du système de réfrigération des glaces de vos arénas, c'est utile !

La chaleur rejetée pour refroidir les glaces de vos arénas est une source à valoriser. Elle peut être utilisée pour la fonte de la neige de surface, le préchauffage de l'air et le préchauffage de l'eau chaude domestique. L'amélioration de l'efficacité énergétique des arénas est payante.

Piscines intérieures

Mettre des capteurs solaires au service des piscines municipales

Chauder l'eau des piscines grâce à l'énergie solaire, c'est performant. Les capteurs solaires permettent de réduire la consommation des chauffe-eau électriques de 20 % à 40 %, selon la technologie utilisée.

Maitriser l'humidité et recycler l'air des piscines pour générer d'importantes économies d'énergie

L'installation d'un déshumidificateur et d'un chauffe-eau équipé d'un récupérateur d'énergie intégré dans le bâtiment de la piscine municipale permet de le protéger efficacement contre l'humidité et la condensation, de chauffer l'eau de manière optimale et de recycler l'air chauffé.



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



Clauses d'appels d'offres

Pour vous assurer que vos projets demeurent alignés avec vos cibles de saine gestion de l'énergie, assurez-vous d'inclure les clauses suivantes dans vos appels d'offre

Pour assurer un rendement énergétique (efficacité énergétique)

« Il est entendu qu'une analyse des aides financières applicables au projet doit être effectuée par la firme de professionnels ou fournisseurs d'équipements, afin d'assurer la sélection de concepts énergétiques générant la meilleure valeur (PRI/CAN/VAN) pour [nom du donneur d'ordre] »

« Une fois la mise en service complétée, la firme de services professionnels ou fournisseur d'équipements doit prendre en charge la demande d'appuis financiers auprès d'Hydro-Québec, au bénéfice de [nom du donneur d'ordre].

Pour être en mesure de gérer votre puissance (gestion de la demande de puissance)

« Il est entendu qu'une analyse des crédits attribuables pour la participation à une offre de gestion de la demande de puissance doit être effectuée par la firme de professionnels sélectionnée, afin d'orienter les choix technologiques pertinents au bénéfice de [nom du donneur d'ordre] »

« La firme de services professionnels est tenue de soumettre une stratégie de gestion de la demande de puissance électrique en période de pointe hivernale, afin d'assurer l'adhésion à l'une ou l'autre des offres proposées par Hydro-Québec. »

Optionnel : « L'effacement/déplacement minimal cible devrait correspondre à 30% des charges électriques appelées et la programmation nécessaire à la participation du lieu de consommation devra être réalisée au moment de la mise en service. »



Pour plus d'information, veuillez vous référer à affaires@hydroquebec.com

CONFIDENTIEL - NE PAS REPRODUIRE
Octobre 2025



